

LISTE DES SIEGES COQUILLES DE SERIE RECONNUS CONFORMES PAR LE CERAH

Mise à jour du 06 août 2018

Cette liste reprend les Sièges Coquilles de Série (SCS) reconnus conformes par le CERAH aux spécifications techniques du titre I de la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, arrêté du 17 octobre 2017 paru au JORF du 24 octobre 2017.

Ces sièges coquilles de série sont pris en charge totalement par l'assurance maladie.

Code	Libellé			TR ¹ et PLV ²
	Référence produit	Nom du fabricant Nom du distributeur	Désignation du produit	
1202674	Montmartre	INNOV'SA France INNOV'SA France	Classe A, largeur de siège de 320, 380, 440, 500 et 560 mm	532,54 €
1202674	Elysée	INNOV'SA France INNOV'SA France	Classe B, largeur de siège de 320, 380, 440, 500 et 560 mm	532,54 €
1202674	Elysée E	INNOV'SA France INNOV'SA France	Classe B, largeur de siège de 320, 380, 440, 500 et 560 mm	532,54 €

¹ Tarif de Responsabilité

² Prix Limite de Vente